MAIRIE DE La Garde — ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du trois Mai — an mil cent soixante-deux, — neuf heures du

ACTE DE MARIAGE de Marius, Etienne, Eugène Blanc

âgé de vingt-trois — ans, né à La Crau — département du Var — le dix-neuf — du mois de Janvier — mil huit cent trente neuf — profession de Cultivateur — domicilié à La Crau — département du Var — fils majeur — de Jean Antoine Blanc — profession de Cultivateur — domicilié à La Crau — département du Var — et de feue Marie Augustine Gas son épouse en son vivant sans profession domiciliée à La Crau, Lesquels ici présents et consentant d'une part. —

N° 6

Blanc
Gérin

Et de Christine, Théophile Gérin

âgée de vingt-trois — ans, née à La Crau — département du Var — le neuf — du mois d'avril — mil huit cent trente neuf — profession d'aucune — domiciliée à La Garde — département du Var — fille majeure — de feu Jean, Etienne Gérin vivant profession de Cultivateur — domicilié à La Crau — département du Var — et de Magdeleine Bonnaud son épouse sans profession domiciliée à La Garde (Var), La mère ici présente et consentante, d'autre part. —

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage affichées par trois fois sans opposition les dimanches dix huit et vingt cinq Mai dernier et par Monsieur le Maire de La Crau aussi le dix huit et vingt cinq Mai mil huit cent soixante deux demeurées affichées pendant le laps de temps prescrit.

2° Un extrait de l'acte de naissance du futur époux ;

3° Un extrait de l'acte de décès de la mère du futur époux ;

4° Un extrait de l'acte de naissance de la future épouse ;

5° Un extrait de l'acte de décès du père de la future épouse ;

6° Un le Certificat de publication du dit mariage par Monsieur le Maire de La Crau.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le *mariage*, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux et les personnes qui ont autorisé le dit mariage

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, ~~à la date du mil huit cent soixante~~, par devant Me Elie Bois d notaire à

département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Christine Théophile Gérin et l'autre Marius, Etienne, Eugène Blanc.

Le tout en présence de Louis Gérin
domicilié à La Garde — département du Var — âgé de soixante huit ans
profession de Cultivateur, frère de la future épouse

De Victor Augier
domicilié à La Crau — département du Var — âgé de vingt cinq ans
profession de Cultivateur, Cousin de la future épouse

De Pascal Pascal Blanc
domicilié à La Crau — département du Var — âgé de quarante un ans
profession de Cultivateur, frère du futur époux

Et de Joachim Derbès
domicilié à Toulon — département du Var — âgé de vingt cinq ans
profession d'ouvrier du port, Cousin du futur époux

Après quoi, Moi, Marius Olive Maire de la commune de La Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par nous, Jurons et les futurs seulement les autres parties ayant déclaré ne savoir écrire de la façon requise.

Christine Gérin — Blanc — Derbès — J. A. Blanc — M. Olive